

Le Symbiose

Été 2011, Année 8, No.17

Nous avons besoin de vos articles

Prochaine parution en novembre 2011.

Dans ce numéro :

- Des nouvelles du CBE** 3
- État du ruisseau Fourchette** 6
- Les actualités** 7
- Dossier spécial : Les envahisseurs** 11
- La bande riveraine inf'eau** 12
- Librairie de l'eau** 15
- Finale** 16

Recherche, rédaction et conception du Symbiose :
Carole Rouillard et Mélissa Chatelain.

Collaborations:
Équipe du CBE, La Voix du Sud.



Conseil de bassin de la rivière Etchemin (CBE)

Message du président

Retour sur une année exceptionnelle

L'année 2010-2011 a été exceptionnelle a tous points de vue. Outre l'augmentation des financements relatifs aux projets, elle a été riche de plusieurs dossiers récents, dont la mise en vigueur de nouveaux règlements généraux, l'Escouade rivière des Couture, les audiences publiques du projet éolien au Massif du Sud, l'annexion de nouveaux bassins versants dans le secteur est de Lévis ainsi que le projet *Ruisseau Fourchette 2010-2013*.

Je crois que nous avons de quoi être fiers des nombreuses réalisations présentées dans ce rapport d'activité annuel 2010-2011. Elles sont conformes au plan d'action adopté l'an dernier. Nous pouvons féliciter notre personnel qui a œuvré sur plusieurs fronts afin de surpasser les engagements que nous nous étions fixés.

Amorcé à la fin de 2007, le projet **Le Bras Amont** a prit fin en mars dernier et a atteint la plupart de ses objectifs. L'équipe dynamique, qui s'est accrue de façon considérable au cours de la saison estivale, a travaillé sans relâche afin d'améliorer la qualité de l'eau du principal affluent de l'Etchemin. L'ensemble de la communauté agricole du secteur a entre ses mains un outil de travail unique, le *cahier du producteur*, qui permettra à tous de poser des gestes concrets en faveur de la réhabilitation de la rivière Le Bras et incidemment de

notre rivière Etchemin. Le CBE est d'ailleurs disposé à appuyer les producteurs et le MAPAQ dans la réalisation d'actions concrètes nécessaires à l'amélioration de notre rivière.

Dans la foulée de ce premier exercice en milieu agricole, le CBE et ses partenaires n'ont pas hésité à implanter un nouveau projet qui s'attaque à un important affluent de la rivière Le Bras, soit le **Ruisseau Fourchette**. Une vaste campagne de suivi de la qualité des eaux de surface a permis de dresser un portrait réel de la contribution en polluants de chaque petit cours d'eau. Ce bilan a été récemment présenté aux acteurs agricoles et municipaux et nous comptons bien y donner des suites.

Pour une troisième année, le CBE a participé à une immense **campagne provinciale de distribution d'arbres** destinés à regarnir les rives de nos lacs et cours d'eau trop souvent laissés sans végétation arbustive ni arborescente et donc sujet à de l'érosion si néfaste. En juin 2010, 11 500 arbres ont été distribués gratuitement aux associations de lacs et de rivières, aux municipalités, de même qu'aux riverains de l'Etchemin. En 2011, 13 000 nouveaux arbres qui prendront place le long de nos cours d'eau. Le CBE souhaite, avec le concours du *Comité de restauration de la rivière Etchemin*, interpeller davantage d'intervenants pour réaliser le reboisement de notre bassin versant

La **sensibilisation** constitue toujours un axe majeur pour l'atteinte des objectifs du CBE. Principalement, auprès des nombreuses associations de lacs et de quelques établissements scolaires. Notons qu'au cours de la dernière année, nous avons amorcé l'implantation du projet **d'incubateur à poisson** dans les écoles du bassin versant de la rivière Le Bras. Déjà, 130 alevins d'omble de fontaine ont été relâchés dans un affluent de la rivière Le Bras. D'autres suivront sous peu avec la complicité des écoles du secteur des bassins versant de Lévis-Est.

Le lundi 22 novembre 2010, dans le cadre de la 4e **Cérémonie de Reconnaissance** visant à promouvoir l'engagement des acteurs de l'eau à l'atteinte des objectifs du Plan directeur de l'eau de l'Etchemin, nous avons signé huit nouveaux contrats de bassin pour un total de 34 à ce jour. Cette activité soulignait également le 10^e anniversaire du CBE. Chaque contrat est UN PETIT GESTE POUR LE PDE, UN GRAND PAS POUR L'ÉTCHÉMIN ! Merci à tous les signataires.

Le **projet du parc éolien au Massif du Sud**, constituant un projet pouvant avoir des impacts majeurs sur l'hydrologie du bassin versant de la rivière Etchemin, le CBE a demandé la tenue d'audiences publiques afin de mieux comprendre les mesures d'atténuation identifiées et éventuellement de proposer des alternatives. Le CBE a participé aux audiences et présenté un mémoire. Il sera essentiel de poursuivre notre intervention dans ce dossier et de maintenir notre vigilance.

UNE ÉQUIPE COMPÉTENTE AU STATUT PRÉCAIRE

Les employés du CBE constituent une force de travail dont nous sommes fiers des réalisations mais dont le statut précaire fragilise les capacités de notre organisme. Au cours de l'année 2010-2011, le CBE a poursuivi son opération de financement basée sur des **offres de service** auprès de certains acteurs majeurs afin de les aider dans la mise en place d'initiatives de protection et de mise en valeur des ressources en eau. L'opération s'est avérée des plus profitables pour les professionnels du CBE puisque nous avons ainsi prolongé des emplois tout en collaborant à la réalisation de plusieurs nouveaux projets répondant aux besoins d'acteurs de l'eau du territoire. L'Escouade Lacs et rivières, la conception de compensations environnementales de même que le reconditionnement d'habitats fauniques en aval de la rivière Le Bras s'inscrivent dans cet-

te démarche. Je tiens ainsi personnellement à remercier la Ville de Lévis, la Municipalité de Lac-Etchemin, le Comité de mise en valeur de la rivière Le Bras et la MRC de Bellechasse pour la confiance qu'ils ont manifestée envers notre équipe. Au cours de la prochaine année, le CBE accentuera son effort pour accroître son offre de service.

L'ANNÉE 2011-2012 AURA SON LOT DE DÉFIS

Au cours de l'année 2011-2012, le CBE devra poursuivre la réalisation des nombreux projets pour réaliser les objectifs du PDE de l'Etchemin toutefois il devra également finaliser le **portrait des territoires annexés** à la Zone Etchemin | Lévis-Est de même que d'amorcer la **refonte du portrait du bassin versant de l'Etchemin**, à la lumière des nouvelles informations disponibles. L'exercice permettra **d'établir un portrait d'ensemble pour la nouvelle zone** et de préparer les outils nécessaires à la réalisation d'un Plan directeur de l'eau de la Zone Etchemin | Lévis-Est. Ce plan doit être soumis au MDDEP d'ici le 31 mars 2013.

Cette démarche constitue un grand défi qui nécessitera un grand nombre de **ressources humaines**. Le nouveau conseil d'administration du CBE de même que les communautés locales de la Zone Etchemin | Lévis-Est seront mises à contribution comme nous l'avons démontré dans le passé.

En terminant, je tiens à **remercier** tous les partenaires, qui contribuent à la réalisation de notre mission collective, l'équipe du CBE et notre directrice générale, qui travaillent avec professionnalisme pour notre organisation et enfin les bénévoles membres du conseil d'administration et du comité exécutif et les partenaires des organismes, des municipalités, des ministères qui ont travaillé pour améliorer notre bassin versant.

Nous aurons besoin de chacun de nos membres et de nos partenaires ; conseillers techniques, bénévoles et élus, pour franchir la prochaine étape de l'évolution de notre CBE.

Chacun de nous peut contribuer à... PRENDRE SOIN DE L'EAU...POUR LA VIE!...



François Duchesneau
Président du CBE 2010-2011

11e assemblée annuelle du CBE

Par Hubert LAPOINTE, Édition Beauce, 22 juin 2011.

Le 16 juin dernier à Saint-Henri s'est déroulée la 11e assemblée générale annuelle du Conseil de bassin de la rivière Etchemin (CBE). La réunion a permis à l'équipe du CBE de faire le point sur les actions réalisées par l'organisme des bassins versants de la zone Etchemin/Lévis-Est.

Le CBE, qui a célébré ses 10 ans d'existence l'an dernier, maintiendra sa mission d'être un chef de file de la mise en œuvre de la gestion intégrée de l'eau à l'échelle des bassins versants de l'Etchemin et du secteur de Lévis-Est. Entre autres, au cours de l'année 2011-2012, le CBE devra poursuivre la réalisation des nombreux projets afin de réaliser les objectifs du Plan directeur de l'eau (PDE) de l'Etchemin.

Le Conseil devra également finaliser le portrait des territoires annexés à la Zone Etchemin/Lévis-Est de même qu'amorcer la refonte du portrait du bassin versant de l'Etchemin, à la lumière des nouvelles informations disponibles. L'exercice permettra d'établir un portrait d'ensemble pour la nouvelle zone et de préparer les outils nécessaires à la réalisation d'un PDE. Ce plan doit être soumis au ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs d'ici le 31 mars 2013.

« Cette démarche constitue un grand défi qui nécessitera un grand nombre de ressources humaines. Le nouveau conseil d'administration du CBE de même que les communautés locales de la Zone Etchemin/Lévis-Est seront mis à contribution comme nous l'avons démontré dans le passé. En 2011-2012, nous aurons besoin de chacun de nos membres et de nos partenaires pour franchir la prochaine étape de l'évolution de notre CBE », a mentionné Carole Rouillard, directrice générale du Conseil.

Pour plus d'informations à propos des réalisations du CBE, le Rapport annuel 2010-2011 est disponible en ligne au www.cbetchemin.qc.ca.

DU SANG NEUF AU COMITÉ EXÉCUTIF

Au cours de la soirée ont été élus les officiers formant le comité exécutif de l'organisme de bassin versant dédié à la zone Etchemin/Lévis-Est. Ainsi, François Duchesneau, des Amis de la vallée du Saint-Laurent, Denis Brochu, du Comité de mise en valeur de la rivière Le Bras, Jean-Guy Breton, citoyen et Marc Brochu, de la Commission scolaire des Navigateurs, ont ainsi été réélus respectivement à titre de président, vice-président, trésorier et secrétaire du CBE.

De plus, Rénald Lemieux, du Comité de restauration de la rivière Etchemin, a été désigné vice-président restauration, pendant qu'Hélène Bibeau, de l'Association des riverains du lac Pierre-Paul Inc., ainsi que Guylaine Bergeron, du Syndicat des bases de l'UPA Kennedy, ont été nouvellement intégrées au Comité Exécutif à titre de directrices. Il est à noter que Denis Vien, citoyen du bassin, continuera à agir en tant que directeur de l'organisation.



Campagne de distribution d'arbres 2011 Le CBE distribue 13 000 arbres aux riverains

Par Carole ROUILLARD et Steeve GAMACHE, 27 mai 2011.

Encore une fois cette année, le Conseil de bassin de la rivière Etchemin (CBE) en collaboration avec l'État et le ROBVQ (Regroupement des Organismes de Bassin Versant du Québec) procède actuellement à une campagne de distribution d'arbres destinés à revégétaliser les bandes riveraines des lacs et des rivières du bassin versant de l'Etchemin dans le cadre du *Plan de lutte aux cyanobactéries*. Cette distribution d'arbres en est à sa cinquième édition consécutive.

L'équipe du Conseil de bassin de la rivière Etchemin (CBE) s'est activée à la distribution des 13 000 arbres auprès des organismes environnementaux, les associations de lacs, des écoles, des municipalités et de nombreux propriétaires riverains agriculteurs ou non du bassin versant de la rivière Etchemin.

Cette année, les rives des lacs Etchemin, Dion (Saint-Damien-de-Buckland), O'Neal (Frampton), Pierre-Paul (Saint-Nérée), Therrien (Buckland), Rachel (Scott /Saint-Isidore) et Miro (Saint-Odilon-de-Cranbourne). La rivière Le Bras du côté de la Nouvelle-Beauce fera également l'objet de plusieurs plantations. 7 500 de ces arbres seront remis au Comité de restauration de la rivière Etchemin, le CRRE, afin d'être plantés sur les abords de l'Etchemin via son programme Corridor Vert de l'Etchemin. Pour ceux et celles qui veulent accéder à leur service de plantation, nous vous invitons à contacter Monsieur Jean-Pierre Chabot, coordonnateur des plantations du CRRE, au 418-636-2676.

Une bande riveraine revégétalisée agit comme une véritable barrière naturelle pour la protection des cours d'eau et des lacs. En effet, celle-ci remplit plusieurs fonctions écologiques essentielles telles que : la rétention et la filtration des sédiments, la stabilisation des berges, la régulation de la température de l'eau, l'atténuation des crues et la création d'habitat faunique et constitue ainsi une véritable action de lutte contre l'apparition des algues bleu-vert.

Pour informations, veuillez contacter :

Monsieur Steeve Gamache, Assistant à l'environnement au (418) 885-0043



Le personnel du CBE s'est activé à préparer les commandes d'arbres totalisant 13 000 arbres d'une 15aine d'essences variées.

Sur la photo: Steeve Gamache (avant), Mélissa Chatelain, Elise Fortin, Véronique Brochu et Frédéric Lewis.

Le Conseil de bassin de la rivière Etchemin étudiera la présence de la tortue des bois aux abords de l'Etchemin

Par Frédéric LEWIS, agent de développement au CBE, 20 avril 2011.

Le Conseil de bassin de la rivière Etchemin (CBE) entamera sous peu une série d'activités de reconnaissance en vue de confirmer la présence d'individus ou de colonies de tortues des bois (*Glyptemys insculpta*) en bordure de la rivière Etchemin à Saint-Léon-de-Standon, ainsi qu'à la hauteur de Saint-Romuald (Lévis).

La Tortue des bois est une espèce en péril au Canada. La destruction de son habitat, le braconnage, le dérangement humain et la pollution ont affecté sérieusement son statut. On lui attribue le statut d'espèce préoccupante au Canada et « d'espèce vulnérable » au Québec. Dans le bassin versant de l'Etchemin, l'urbanisation des milieux riverains et l'usage des véhicules récréatifs hors-routes ont une influence néfaste pour cette espèce.

Le CBE soupçonne que certains secteurs longeant la rivière Etchemin sont des lieux d'accueil favorables à la présence de la Tortue des bois, notamment les milieux à dominance forestière, pour l'alimentation, et présentant des berges propices pour sa reproduction. Au cours des prochaines semaines, l'équipe du CBE en visitera quelques-uns.

Une mention fiable est d'ailleurs enregistrée au Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ) concernant la présence de cette tortue dans le bassin versant de l'Etchemin. Si l'étude du CBE s'a-



vérait concluante quant à la présence de populations de tortues des bois, l'organisme de bassin versant de l'Etchemin veillerait immédiatement à mettre en place des actions visant davantage la protection de l'habitat de ces tortues.

La *Fondation de la Faune du Québec* reconnaît la qualité et l'importance de ce projet et contribuera à sa réalisation en investissant un montant de 3 330 \$ dans le cadre de son programme *Faune en danger-volet acquisition de connaissances*.

Afin de mener à terme ce projet, le CBE obtiendra la participation de nombreux partenaires dont le MRNF, la Ville de Lévis, le Comité de restauration de la rivière Etchemin, l'Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches, ainsi que l'École du milieu de Lévis. Il s'agit là encore d'une façon de mettre en œuvre la mission du Conseil de bassin de la rivière Etchemin qui est de rassembler les nombreux intervenants locaux dans une démarche de gestion durable, concertée et participative de l'eau et des ressources

LES ESPÈCES « MENACÉES » OU « VULNÉRABLES »

On emploie le terme « vulnérable » pour qualifier une espèce dont la survie est jugée précaire, même si sa disparition n'est pas appréhendée à court ou à moyen terme. Quant au terme « menacée », celui-ci s'applique lorsque la disparition de l'espèce est appréhendée.

À ce jour, **38 espèces de la faune** ont été légalement désignées menacées ou vulnérables et **115 autres es-**

pèces, sous-espèces ou populations figurent toujours sur une liste des espèces

susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables. Cette liste est révisée périodiquement, ce qui signifie que certaines espèces peuvent en être retirées si leur situation est jugée bonne, alors que d'autres espèces peuvent y être ajoutées lorsque leur situation est jugée préoccupante.



Qualité de l'eau du bassin versant de la rivière Le Bras La santé du ruisseau Fourchette enfin connue

Par Frédéric LEWIS et Carole ROUILLARD, CBE

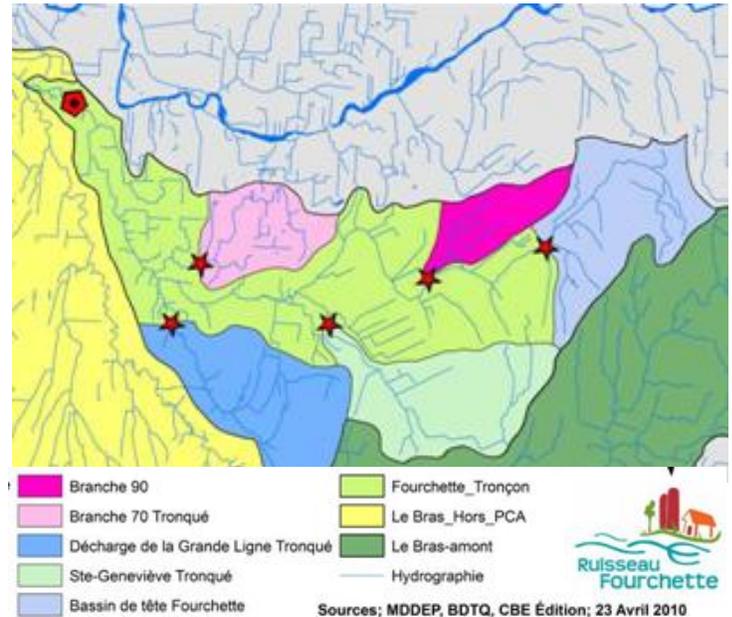
En janvier 2010, le CBE amorçait un nouveau projet collectif d'assainissement de cours d'eau avec le milieu agricole, le projet du Ruisseau Fourchette 2010-2013. Parallèlement à ses activités de caractérisation à la ferme et de sensibilisation de la communauté agricole, le CBE s'est assuré d'avoir les connaissances nécessaires sur la santé de ce cours d'eau afin d'établir des cibles pour les prochaines années.

À cet effet, cinq stations de suivi de l'eau ont été opérées de juin à novembre 2010, et ce, près des embouchures des principaux affluents du ruisseau Fourchette : la tête du ruisseau Fourchette, la branche 90, le ruisseau Ste-Geneviève, la Décharge de la Grande Ligne de même que la branche 70 (voir carte à droite). Au final, 14 campagnes ont été effectuées entre juin et novembre 2010. Les paramètres suivis étaient le phosphore total, les apports azotés (nitrites-nitrates) et les coliformes fécaux. Il est à noter qu'une sixième station a été suivie et elle est localisée à la sortie du ruisseau Fourchette vers la rivière Le Bras.

CONCLUSIONS

Concernant la contamination par les **coliformes fécaux**, la présence de sources ponctuelles est mise en lumière pour l'ensemble des stations. Des sources ont été identifiées et localisées pour le bassin versant de tête Fourchette, le bassin versant de la Décharge de la Grande-Ligne, le bassin versant du ruisseau Sainte-Geneviève ainsi que le tronçon principal. Plusieurs de ces sources ponctuelles seront sous contrôle à moyen terme par les plans d'actions des MRC de Bellechasse et de Nouvelle-Beauce dans leur cadre d'application du Règlement Q2R8 sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées. Par contre, le contrôle des rejets ponctuels de sources agricoles, principalement des rejets d'eaux de laiterie et des écoulements de cours d'élevage, doivent être incorpo-

Stations opérées dans le bassin versant du ruisseau Fourchette en 2010



rés dans les plans d'actions proposés à la ferme.

En ce qui concerne **l'azote**, le but est atteint à savoir s'il faut ou non s'en préoccuper. Les dépassements de critères sont peu fréquents et de faible amplitude. Une idée des concentrations en présence est obtenue..

Pour le **phosphore**, le bassin versant du ruisseau Sainte-Geneviève et le tronçon central, qui reçoit les eaux des étangs aérés de Saint-Isidore, sont les éléments hydrologiques les plus compromis. En raison de sa position en amont du tronçon central tant en regard de son hydrographie naturelle que de son hydrographie anthropique (égouts, canalisations diverses, drainage souterrain et de surface, etc.), le bassin versant du ruisseau Sainte-Geneviève incluant le périmètre urbanisé de Saint-Isidore, devrait recevoir toute notre attention.

Il est à noter que ce projet de suivi de la qualité des eaux en milieu agricole a subventionné entièrement par le sous-volet 10.2 du programme Prime-Vert du MAPAQ (16 000 \$).



Actualités locales

KERRY (QUÉBEC) INC. ÉCOPE D'UNE AMENDE DE 84 800 \$

Après avoir reconnu sa culpabilité à 37 infractions environnementales, Kerry (Québec) inc. de Sainte-Claire s'est vu imposer une amende de 84 800 \$.

Ces infractions ont été constatées, entre janvier 2008 et septembre 2009, lors d'interventions du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Ces interventions avaient permis de constater, à plusieurs reprises des rejets d'eaux usées non conformes aux normes prévues au certificat d'autorisation émis par ledit ministère, ce qui contrevenait à l'article 123.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement. De plus, Kerry (Québec) inc. a poursuivi l'utilisation d'un procédé industriel sans



détenir le certificat d'autorisation requis du 4 mai 2009 au 3 juin 2009, tel que prescrit par l'article 110 de la Loi.

Conséquemment à ces 37 infractions, l'entreprise Kerry (Québec) inc. a été contrainte de verser une amende de 84 800 \$, à laquelle s'ajoutent les frais afférents.

La Voix du Sud, 26 mai 2011.

RÉSERVE ÉCOLOGIQUE DE LA GRANDE PLÉE BLEUE - « BIENTÔT UNE RÉALITÉ

Le député de Lévis, M. Gilles Lehouillier, au nom du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, M. Pierre Arcand, a fait le point aujourd'hui sur l'avancement du processus qui mènera à la création d'une nouvelle réserve écologique de la tourbière de la Grande Plée Bleue. Cette future aire protégée sera constituée sur une superficie totalisant 894 hectares sur le territoire de la municipalité de Lévis.

« À ce jour, le gouvernement a conclu des ententes avec 95 % des propriétaires privés dont le terrain se situe en tout ou en partie sur le territoire visé par le projet. Rappelons que ce territoire se compose principalement de terrains privés, alors que 20 % du territoire relève du domaine de l'État et 5 % de la Ville de Lévis » a déclaré le député.

M. Lehouillier, qui a travaillé ardemment à ce dossier lorsqu'il siégeait à la MRC de Desjardins, est très heureux de constater que le gouvernement du Québec devrait octroyer le statut de réserve écologique projetée à la tourbière de la Grande-Plée-Bleue au terme de ce processus d'acquisition.

MDDEP, 29 juin 2011

PROJET DE PARC ÉOLIEN MASSIF DU SUD - LE RAPPORT DU BAPE EST MAINTENANT PUBLIC

À la demande du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, M. Pierre Arcand, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) rend public aujourd'hui son rapport d'enquête et d'audience publique sur le Projet de parc éolien Massif du Sud par Saint-Laurent Énergies inc. Ce mandat d'enquête et d'audience publique a débuté le 13 décembre 2010. La commission d'enquête, chargée de l'examen du projet, était présidée par François Lafond, secondé par le commissaire, John Haemmerli.

Gouvernement du Québec,
10 juin 2011



Actualités régionale

COMDAMNATION ENVIRONNEMENTALE

SAINT-HENRI- FERME EAU BARRAGE INC. - ORDONNANCE DE REMISE EN ÉTAT DES LIEUX SUITE À DES TRAVAUX DANS UNE TOURBIÈRE

Le 28 juillet 2011, la Cour du Québec a ordonné à une entreprise de Saint-Henri, dans la MRC de Bellechasse, soit *Ferme Eau Barrage inc.*, la remise en état de la tourbière dans laquelle elle avait exécuté des travaux sans autorisation en décembre 2008.

Conséquemment à cette infraction, l'entreprise avait été contrainte de verser une amende de 5 000 \$ le 19 novembre 2010, plus les frais afférents. En plus de cette condamnation, l'entreprise doit aujourd'hui remettre la tourbière dans l'état où elle était avant les travaux.

(MDDEP, AOÛT 2011)

Conservation et aires protégées

RÉGION DE LA CHAUDIÈRE-APPALACHES - PROPOSITION RÉGIONALE D'AIRE PROTÉGÉE AU PARC RÉGIONAL DU MASSIF DU SUD

La Conférence régionale des élu(e)s (CRÉ) de la Chaudière-Appalaches, les MRC de Bellechasse et des Etchemins, le Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches (CRECA) ainsi que la Corporation d'aménagement et de développement du Massif du Sud (CADMS) et Gestion FORAP, ont annoncé que les partenaires régionaux travaillent actuellement à une proposition régionale d'aire protégée au Parc régional du Massif du Sud.

CRECA, 12 avril 2011

LACS ET RIVIÈRES - LA PLUS IMPORTANTE CHARGE POLLUANTE DE L'ANNÉE

On savait que les lacs et cours d'eau subissaient au printemps un « choc acide », la fonte des neiges libérant d'un coup toutes les molécules déposées par la pollution atmosphérique. Mais nos lacs et cours d'eau subissent au même moment deux chocs tout aussi puissants et néfastes, un « choc sédimentaire » et un « choc toxique », causés par l'érosion phénoménale qui se produit au même moment.

Le Devoir, 21 avril 2011

LA MRC VEUT CONTRÔLER SON DESTIN

La MRC de la Haute-Yamaska se joindra à un petit groupe de MRC lorsqu'elle adoptera son Plan directeur de l'eau. En effet, à peine une poignée de municipalités régionales de comté possèdent un tel plan d'action pour améliorer la qualité de l'eau dans leur bassin versant.

"On n'est pas obligé comme MRC d'avoir un plan directeur de l'eau", signale le préfet de la MRC de la Haute-Yamaska, Pascal Russell. "Mais les maires jugent important d'en avoir un parce qu'on tient à pouvoir poser des gestes pour améliorer les choses dans nos cours d'eau", a-t-il expliqué lundi soir pendant une pause lors de la première soirée de consultations publiques sur le projet de Plan directeur de l'eau. "On veut devenir la référence des MRC", a-t-il dit.

La Voix de l'Est, 16 juin 2011, p.6

Actualités régionales

NATURALISATION DES BERGES DU LAC SAINT-CHARLES - DES ORGANISMES SALUENT CETTE IMPORTANTE VICTOIRE EN COUR D'APPEL

Nature Québec, le Centre québécois du droit de l'environnement (CQDE) et Écojustice saluent la décision de la Cour d'appel qui a rejeté la demande d'un groupe de propriétaires riverains du lac Saint-Charles s'opposant à l'application d'un règlement municipal les obligeant à aménager une bande riveraine d'une largeur de 10 à 15 m sur leurs propriétés.

(Nature Québec, 22 juin 2011)

DES ACTIONS BÉNÉFIQUES POUR LA SALUBRITÉ DES LACS WILLIAM ET JOSEPH

Dans le cadre du Programme d'aide à la Prévention des algues bleu-vert (PAPA) pour le compte de la MRC de L'Érable et des municipalités de Saint-Ferdinand, Inverness et Saint-Pierre-Baptiste, 554 inspections d'installations sanitaires ont été menées à l'été 2010 par le Groupe de concertation des bassins versants de la zone Bécancour (GROBEC) sur autant de propriétés en bordure des lacs William et Joseph.

(GROBEC, 25 juillet 2011)

GATINEAU RESSERRE SES RÈGLES POUR PROTÉGER LES MILIEUX HUMIDES: LES PROMOTEURS DEVRONT COMPENSER POUR TOUTE DESTRUCTION

Ne détruira pas un marais qui veut à Gatineau. Les élus ont adopté de nouvelles règles, plus sévères que celles imposées par Québec, forçant tout promoteur à compenser la destruction d'un milieu humide.

C'est par la voie d'un règlement de contrôle intérimaire que Gatineau protège désormais l'ensemble des 587 milieux humides répertoriés sur son territoire, qui couvrent une superficie de 3133 hectares (31 km²). Cela représente 8,5% du territoire de la ville.

Dorénavant, la perte d'un de ces milieux humides devra être compensée par un milieu naturel d'intérêt de superficie égale. La deuxième catégorie concerne les milieux humides dont la superficie va de 0,5 hectare à 5 hectares, sans lien hydrologique et sans espèces menacées ou vulnérables, tandis que la troisième catégorie englobe les marais de plus de 5 hectares, ceux avec un lien hydrologique et ceux où se trouvent des espèces menacées ou

vulnérables. Pour ces deux catégories, une compensation était exigée, mais un pouvoir de refus existait si la justification de la perte était jugée insuffisante.

Les promoteurs devront dorénavant considérer plus sérieusement toute destruction de milieux humides. Ceux de la catégorie 2 devront être compensés par un milieu humide deux fois plus gros. Quand un marais de catégorie 3 sera touché, le milieu humide offert en compensation devra avoir une superficie trois fois plus grande. De plus, il ne sera plus possible d'offrir une compensation située en dehors du territoire gatinois. Selon la Ville, cette exigence créera probablement un "marché des milieux humides qui répondra aux lois de l'offre et de la demande".

"Le but de tout ça, c'est la protection des milieux humides, qui sont nos poumons, nos reins, souligne Alain Riel. Il y avait urgence d'agir.

Le Droit, 17 juin 2011, p.6

Actualités provinciales

LA PROTECTION DES BANDES RIVERAINES : LA SOLUTION DOIT PASSER PAR LA COLLECTIVITÉ

L'assainissement des cours d'eau en milieu agricole est un problème collectif dont les causes font consensus certes, mais dont la solution doit être également collective, a déclaré hier M. Jacques Houle, directeur de la Fondation des lacs et rivières du Canada qui tenait à Saint-Hyacinthe un premier Forum sur les bandes riveraines.

(Fondation des lacs et rivières du Canada,
24 mai 2011)

UN GRAND PAS EST FRANCHI DANS LA MISE EN ŒUVRE DE L'ENTENTE SUR LES RESSOURCES EN EAUX DURABLES DU B ASSIN DES GRANDS LACS ET DU FLEUVE SAINT-LAURENT

Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs annonce l'édiction de deux projets de règlements ainsi que l'entrée en vigueur de plusieurs dispositions de la Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection (Loi sur l'eau) qui permettront au Québec d'honorer ses engagements à l'égard de l'Entente sur les ressources en eaux durables du bassin des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent.

(MDDEP, 08 juillet 2011)

LES OBV DU QUÉBEC LUTTE CONTRE LES ALGUES BLEU VERT - 470 000 ARBRES DISTRIBUÉS À TRAVERS LE QUÉBEC

Pour la cinquième année consécutive, le Regroupement des organismes de bassins versants du Québec (ROBVQ) et les 40 organismes de bassins versants (OBV) qui en sont membres ont distribué 470 000 arbres destinés à la végétalisation des bandes riveraines du Québec. Cette activité qui s'est déroulée entre le 16 mai et le 21 juin a été organisée dans le cadre de l'Opération Bleu Vert, un plan concerté pour lutter contre les cyanobactéries.

(ROBVQ, 23 juin 2011)

PROGRAMME ENVIRONNEMENT- PLAGE - PUBLICATION DES COTES BACTÉRIOLOGIQUES DES PLAGES ÉCHANTILLONNÉES

Dans le cadre du programme Environnement-Plage, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs publie au cours de l'été, sur son site Web, les cotes bactériologiques des plages dont l'eau a été échantillonnée. La mise à jour du site se fait quotidiennement à 11 heures.

(Gouvernement du Québec, 7 juillet 2011)

PROGRAMME D'ACQUISITION DE CONNAISSANCES SUR LES EAUX SOUTERRAINES - LANCLEMENT D'UN TROISIÈME APPEL DE PROJETS

Le ministre du MDDEP, M. Pierre Arcand, lance un troisième appel de projets dans le cadre du Programme d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines. « Il est impératif de poursuivre nos efforts afin de bien connaître l'eau souterraine, il s'agit d'une ressource essentielle, mais fragile, sujette à de nombreuses sources de contaminations. En améliorant nos connaissances sur le sujet, nous pourrons ainsi mieux la protéger », a déclaré le ministre Pierre Arcand. (MDDEP, 4 juillet 2011)

Mettre fin à la pollution

La gestion intégrée de l'eau par bassin versant s'impose

L'UPA se félicite des résultats obtenus

Par **Émilie CORRIVEAU**, journaliste Le Devoir, 11 mai 2011

Depuis 2005, le nombre de projets de gestion intégrée de l'eau par bassin versant ne cesse de croître au Québec. Gagnant chaque jour en popularité auprès des agriculteurs, la démarche semble avoir un impact appréciable sur l'amélioration de la qualité des cours d'eau de la province. Heureuse du chemin parcouru, l'UPA signale tout de même que l'avenir ne manque pas de défis!

Ayant pour objectif l'amélioration de la qualité des cours d'eau, le mode de gestion intégrée se caractérise par des actions concertées sur le territoire d'un bassin versant, lequel regroupe l'ensemble des cours d'eau affluant vers un même point d'écoulement. Implantée en France depuis le milieu des années 1960, cette démarche n'est employée au Québec que depuis moins d'une décennie.

«C'est en 2005 qu'on a vraiment commencé à utiliser cette démarche au Québec, précise Louis Ménard, coordonnateur de la stratégie agroenvironnementale de l'Union des producteurs agricoles (UPA). Avant 2005, il y avait eu quelques projets-pilotes par bassin versant qui s'étaient avérés concluants, mais il s'agissait d'initiatives assez isolées.»

UNE DÉMARCHÉ RÉUSSIE

Aujourd'hui, une cinquantaine de projets de gestion intégrée de l'eau en milieu agricole ont cours dans près de 60 bassins versants de la province. De dix projets-pilotes en 2005, ce nombre est rapidement passé à 50 en 2007.

«En 2007, on a mis sur pied un plan d'action concerté en agroenvironnement qui était ni plus ni moins un partenariat en-

tre le MAPAQ, le ministère de l'Environnement et l'UPA. La gestion de l'eau est alors devenue notre priorité et on a développé d'autres projets de bassin versant. Peu de temps après, le ministère de l'Agriculture s'est vu confier une enveloppe de plusieurs millions de dollars pour s'attaquer au problème des algues bleu-vert. On s'est empressé de rencontrer les gens du MAPAQ pour créer des partenariats et ç'a abouti à une trentaine d'autres projets de gestion de l'eau par bassin versant», résume M. Ménard.

Étant pour la plupart terminés, les projets-pilotes qu'a développés l'UPA en 2005 sont toujours à l'étude. D'après M. Ménard, les résultats obtenus sont plutôt satisfaisants. Non seulement les concentrations de phosphore ont considérablement diminué, mais, en plus, le retour de certaines espèces de poissons a été constaté dans quelques cours d'eau.

DÉFIS

Bien qu'elle se dise satisfaite des résultats obtenus jusqu'à ce jour, l'UPA souligne que bon nombre d'importants défis restent à relever, notamment au plan des ressources financières.

À l'heure actuelle, comme les producteurs désireux d'améliorer leurs pratiques agricoles sont soutenus par des programmes de financement, plusieurs peuvent se permettre d'effectuer certains travaux de réaménagement, mais, d'après M. Ménard, si les ressources de ces programmes venaient à manquer, le succès des projets en cours et futurs

pourrait être compromis.

«Le premier défi, c'est clairement de s'assurer que ces programmes restent en place. Au niveau conceptuel, la gestion intégrée de l'eau par bassin versant, c'est bien beau mais, dans la réalité, ça nécessite beaucoup de travail et de moyens. Ça implique d'une part de mobiliser les producteurs et les partenaires, mais aussi de caractériser les cours d'eau, d'identifier les zones problématiques, de rencontrer individuellement tous les agriculteurs pour revoir avec eux leurs pratiques agricoles, puis d'effectuer les changements nécessaires! Ensuite, il faut faire un suivi, effectuer des relevés et poursuivre le dialogue avec les agriculteurs, même lorsque le projet est théoriquement terminé. On ne se le cachera pas: faire tout ça, c'est coûteux», relève le coordonnateur.

Un second défi devra aussi être relevé: celui du développement de l'expertise nécessaire pour déployer d'autres projets de gestion de l'eau par bassin versant. D'après M. Ménard, on note déjà un manque d'experts en géomatique, en hydrologie et en génie végétal et, si celui-ci n'est pas comblé, il sera très difficile dans les années à venir de réaliser des projets novateurs.

«Je suis certain qu'on peut considérablement améliorer la qualité de l'eau de nos cours d'eau si on continue à travailler avec cette démarche, affirme le spécialiste, mais, si on veut que ce soit le cas, il va falloir qu'on y mette les moyens nécessaires!»



Petit poisson rouge deviendra grand et ...envahissant

Par Mélissa CHATELAIN, biologiste au CBE, janvier 2011.

Le Carassin, mieux connu sous le nom de poisson rouge, est une espèce de poisson exotique que l'on se procure en animalerie pour agrémenter un aquarium ou un jardin d'eau. Il est très populaire car il est coloré, résistant et demande très peu d'entretien. Cependant, depuis quelques années, des observations de cet intrus ont été faites dans les lacs et cours d'eau naturels à plusieurs endroits au Québec.

DE L'AQUARIUM AU COURS D'EAU

N'étant pas indigène au Québec, ce petit poisson qui peut atteindre plus de 20 cm de longueur se retrouve dans les cours d'eau possiblement de trois manières différentes. La première est le rejet délibéré, par le propriétaire, du ou des poissons vivants directement dans un cours d'eau voisin. Les causes probables d'un tel geste peuvent être la lassitude de s'occuper de son aquarium ou son jardin d'eau, ou encore la grandeur démesurée atteinte par le ou les poissons. Le coût des poissons rouges étant vraiment minime, les propriétaires n'ont aucun regret à s'en départir lorsqu'ils ne désirent plus s'en occuper. Pour ces mêmes raisons, certains propriétaires vont plutôt choisir de jeter leur poisson rouge dans la toilette alors qu'il est toujours en vie. Ce geste qui peut sembler banal ne l'est pas du tout puisque plusieurs résidences situées un peu partout

Le phénomène par lequel des animaux domestiques relâchés ou échappés forment des populations qui vivent à l'état sauvage se nomme marronnage et il est fréquent chez cette espèce de poisson qui se croise facilement avec d'autres Cyprinidés.



Koi ou Carpe japonaise, un autre intrus de la même famille que le poisson rouge.



dans la région du Québec ont ce que l'on appelle des branchements croisés ou raccords inversés¹, c'est-à-dire que leur système d'égout sanitaire a été connecté accidentellement au système d'égout pluvial. Cela signifie que ce qui est jeté dans la toilette se déverse directement dans les cours d'eau. Finalement, certains pêcheurs inconscients se procurent des poissons rouges comme appâts pour la pêche sportive. Pourtant, les règles du ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) concernant la pêche sportive au Québec sont claires à ce sujet : « Dans les eaux où il est permis d'utiliser le poisson comme appât, il est interdit d'utiliser et d'avoir en sa possession, pour servir d'appâts, les espèces suivantes, qu'elles soient vivantes ou mortes, entières ou en partie : (...), carassin (poisson rouge) ... »².

UNE GRANDE CAPACITÉ D'ADAPTATION

Cette espèce de poisson a réussi à s'intégrer à son milieu et à devenir très abondante grâce à sa grande capacité d'adaptation et sa forte tolérance aux milieux difficiles. Ce poisson tolère de grandes variations de température (1 à 27°C), une mauvaise oxygénation, une échelle de pH variée, une eau turbide (peu claire), etc. En milieu naturel, le poisson rouge préfère des eaux dormantes ou des cours d'eau calmes et possède un régime alimentaire très varié puisqu'il est omnivore (crustacés, larves d'insectes, algues, etc.).³

SON AIRE DE RÉPARTITION

Plusieurs observations ont été rapportées dans de nombreux lacs et cours d'eau un peu partout à travers le Québec. Ces endroits correspondent généralement à des milieux urbanisés. Des populations de poissons rouges ont été recensées dans quelques lacs de la Ville de Lévis (ex. lac Baie d'Or)¹, à Stoneham-et-Tewkesbury (lac Trois petits lacs) et à la décharge de la station d'épuration des eaux usées de Montréal⁴, dans certains lacs des Laurentides (ex. lac Gauthier)⁵... Et il y en aurait même dans le fleuve Saint-Laurent⁶!

LES CONSÉQUENCES DE L'ENVAHISSEUR

Puisque le poisson rouge n'est pas une espèce indigène de nos cours d'eau, sa présence peut affecter énormément l'abondance d'autres espèces aquatiques, principalement les salmonidés, telle la truite mouchetée (omble de fontaine). En effet, étant un très bon compétiteur, le poisson rouge ravit les habitats et les ressources alimentaires de ces espèces.

Toutefois, lorsque les espèces indigènes sont bien implantées dans leur milieu, les espèces tel le carassin ont peu de chances de prendre le dessus et c'est plutôt dans les milieux dégradés que l'on assiste à leur explosion démographique! De manière générale, la prolifération d'une nouvelle espèce intro-

Étant un très bon compétiteur, le poisson rouge ravit les habitats et les ressources alimentaires de d'autres espèces.

duite perturbe l'équilibre du milieu et provoque fréquemment une perte de biodiversité. Heureusement, il y a très peu de cours d'eau dans la région de Québec où les poissons rouges sont rois et maîtres à ce jour⁶.

COMMENT RÉSOUDRE CE PROBLÈME

L'extermination des poissons rouges de nos cours d'eau n'est pas une solution réaliste puisqu'elle impliquerait la mort d'autres organismes et poissons vivants dans ces mêmes cours d'eau. La meilleure option à l'heure actuelle, alors que la situation est préoccupante, mais pas encore dramatique, reste la prévention par la sensibilisation. La population en général, ainsi que les pêcheurs doivent être conscientisés face aux conséquences que peut provoquer l'introduction d'une espèce exotique sur un écosystème. Les citoyens des milieux urbains doivent également comprendre la problématique des branchements croisés et l'importance de ne pas rejeter des espèces vivantes dans les toilettes, surtout lorsqu'elles sont exotiques, pour ainsi éviter qu'elles se retrouvent dans les cours d'eau. Pour ceux qui désirent se débarrasser de leur poisson rouge devenu trop gros ou trop demandant, vous n'avez qu'à vérifier auprès de votre animalerie, elle acceptera probablement de reprendre l'animal s'il est en bonne santé!

RÉFÉRENCES

1. Jérôme Carrier, Ville de Lévis. Comm. personnelle, novembre 2010.
2. MRNF, 2009. Pêche sportive au Québec, Saison 2009-2011: www.mrnf.gouv.qc.ca/publications/enligne/faune/reglementation-peche/regles-generales/poissons-appats.asp
3. Bernatchez, L., Giroux, M. 2000. Les poissons d'eau douce du Québec et leur répartition dans l'est du Canada. Éditions Broquet. Canada. p.131
4. Tony Le Sauter. Avril 2009. Y'a des carassins dans mon lac. legrandclub.rds.ca/profils/TonyLeSauter/posts/16794
5. AGIR pour la Diable. 2010. Les espèces nuisibles et envahissantes (Plan directeur de l'eau): www.agirpouurladiable.org/portail/especes_nuisibles.htm
6. Pierre-Yves Collin, du MRNF. Comm. personnelle, décembre 2010.

La bande riveraine, On la renaturalise ou on la revégétalise ?

Par Steeve GAMACHE, assistant à l'environnement au CBE, février 2011.

C'est bien connu, une bande riveraine naturelle agit comme une véritable barrière pour la protection des cours d'eau et des lacs. Celle-ci remplit plusieurs fonctions écologiques essentielles telles que : la rétention et la filtration des sédiments, la stabilisation des berges, la régulation de la température de l'eau, l'atténuation des crues et la création d'habitat faunique. La restauration et le maintien d'une bande riveraine constitue ainsi une véritable action de lutte contre l'apparition des algues bleu-vert.

C'est pourquoi, depuis plusieurs années, tous les intervenants concernés par la bonne santé des lacs et des cours d'eau redoublent d'efforts pour replanter des arbres, des arbustes sur les rives des lacs et des cours d'eau. Mais alors, parle-t-on de renaturalisation ou de revégétalisation?

Selon l'Office québécois de la langue française, le terme **renaturalisation** est un dérivé de naturalisation qui est défini comme : «L'introduction ancienne dans un territoire d'une espèce végétale ou animale d'origine étrangère qui s'y est adapté et s'y reproduit comme les espèces indigènes».

Le terme naturalisation a été emprunté au terme anglais *naturalization* mais ce terme n'a pas le même sens dans la langue française puisque l'on ne peut parler que de la naturalisation d'une espèce florale ou faunique, non pas d'un écosystème. Quant au terme renaturalisation, toujours emprunté à l'anglais, il est plus répandu en Europe et est plutôt utilisé dans le domaine de la biochimie afin de parler d'une protéine ou d'une molécule dénaturée qui retrouve son état d'origine. Nous sommes donc très loin de la restauration des bandes riveraines.

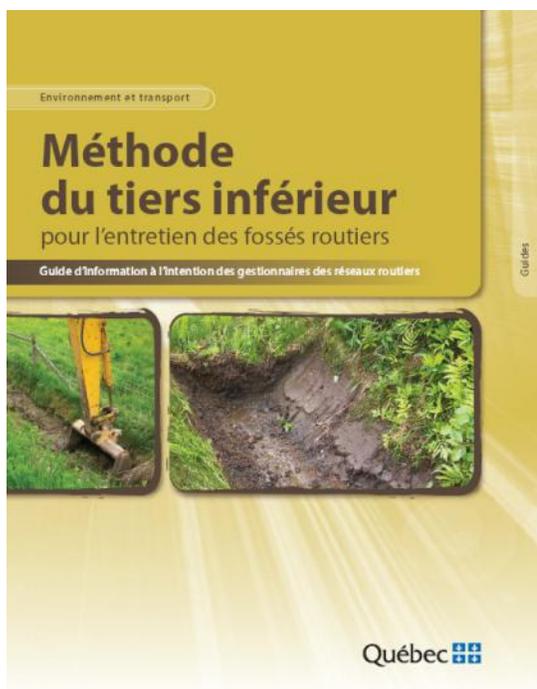
Alors quel est le bon terme pour désigner la restauration d'une bande riveraine?

Selon l'Office québécois de la langue française, le bon terme à employer est **revégétalisation**. Revégétalisation et végétalisation sont tous les deux synonymes. La définition de végétalisation est l'«opération qui vise la reconstitution du couvert végétal d'un terrain dénudé par l'action de l'homme ou par l'effet de catastrophes naturelles.»

Dans ce contexte, la revégétalisation des rives est donc tout à propos. Alors, dans le respect de la langue de Molière et pour la santé de nos lacs et de nos rivières, cet été, on revégétalise nos rives.



À titre d'exemple, le **Rosier rugueux** (*Rosa rugosa*), originaire d'Asie était autrefois planté à des fins ornementales. S'étant échappé des jardins floraux, il pousse maintenant à peu près partout dans les milieux ouverts, les terrains incultes et les champs abandonnés. On peut donc dire que le Rosier rugueux est maintenant naturalisé au Québec.



Documentation

Méthode du tiers inférieur Pour l'entretien des fossés rou-

La méthode du tiers inférieur permet de réduire la production et le transport de sédiments vers les plans d'eau. Dans les meilleures conditions, ce sont jusqu'à 90% des apports de phosphore qui peuvent ainsi être évités. Cette méthode est donc maintenant la référence du Ministère en matière d'entretien des fossés (norme 6331.1).

Bien qu'elle soit devenue une norme au MTQ, la méthode du tiers inférieur demeure peu utilisée par les autres administrations responsables de l'entretien des routes. Devant cette constatation, le MTQ a fait élaborer un guide sur l'application de la méthode du tiers inférieur pour en faire la promotion auprès des municipalités.

Pour consulter le document: www.mtq.gouv.qc.ca/portal/page/portal/Librairie/bpm_Publication_entretien_des_fosses_routiers.pdf



Documentation

La gestion durable des eaux de pluie

Notre façon d'occuper le territoire a des impacts significatifs et de plus en plus importants sur notre environnement. On connaît maintenant les impacts négatifs de nos modes d'urbanisation : augmentation des émissions de gaz à effet de serre, pollution de l'eau, de l'air, des sols, perte de biodiversité, pour n'en nommer que quelques-uns.

De quelles façons les municipalités québécoises peuvent-elles mettre en œuvre cette nouvelle approche ? Quel rôle devraient-elles jouer dans ce domaine ? L'objectif du document est de sensibiliser les acteurs du milieu municipal et les professionnels de l'aménagement du territoire à cette nouvelle approche. Les références qu'il fournit permettent de mettre en œuvre des dispositifs de gestion durable des eaux de pluie adaptés au contexte québécois. Son contenu vise à préciser, au sein d'une collectivité, les besoins en matière de GDEP et à proposer des pratiques novatrices multidisciplinaires dans le contexte d'un développement plus durable.

Pour consulter le document: www.mamrot.gouv.qc.ca/pub/amenagement_territoire/urbanisme/guide_gestion_eaux_pluie_complet.pdf

Une gestion durable des eaux de pluie permet de restreindre les impacts de l'urbanisation.

Secteur MUNICIPAL

- Harold Gagnon (MRC Les Etchemins)
- Réal Turgeon (MRC Nouvelle-Beauce)
- Gaétan Patry (MRC Bellechasse)
- Denis Forgues (MRC de Bellechasse)
- Lyse Ratté (Municipalité Saint-Nérée)
- Jean-Pierre Bazinet (Ville de Lévis)
- André Lavallée (Municipalité de St-Anselme)

Secteur ÉCONOMIE

- Marc Théberge, forêt, APBB
- Luce Bisson, agricole, UPA Lévis-Bellechasse
- Guylaine Bergeron, agricole, Syndicat Kennedy
- Vacant, agricole, Syndicat Secteur Beauce
- André Chabot, agricole, Syndicat porcs Qc
- Moïse Cantin, Pisciculture Monts Bellechasse
- Nicole Bilodeau, Saint-Laurent Énergies
- 2 postes vacants

Secteur ENVIRONNEMENT

- Ghislain Provençal, Comité rest. Etchemin
- Hélène Bibeau, Assoc. Lac Pierre-Paul
- François Duchesneau, Amis Vallée St-Laurent
- Denis Brochu, Comité rivière Le Bras

Secteur CITOYEN

- Denis Vien, citoyen de Saint-Henri
- Ann Jeffrey, citoyenne de Pintendre
- Michel Tardif, citoyen de Saint-Henri
- Jean-Guy Breton, citoyen de Lac-Etchemin

Secteur SOCIO-COMMUNAUTAIRE

- Marc Brochu, Commission scol. Navigateurs
- 1 poste vacant

**Secteur GOUVERNEMENTAL
STATUT D'OBSERVATEURS**

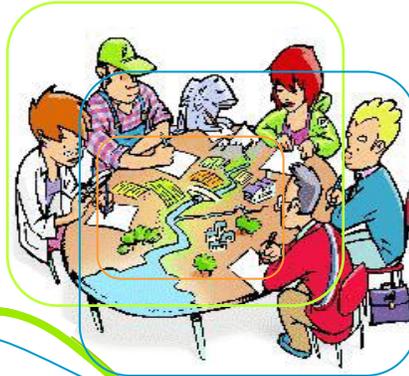
- Annie Goudreau, MAPAQ
- Jean-François Beaulieu, MRNF
- Pascal Sarrazin, MDDEP
- Simon Castonguay, MAMROT
- Meggy P. Brousseau, MSSS

Conseil de bassin de la rivière Etchemin

584, route Bégin,
Suite 205
Saint-Anselme, (Québec)
GOR 2N0

☎ 418.885.0043
☎ 418.885.1408
✉ cbe@cbetchemin.qc.ca
Sur le WEB :
www.etchemin.qc.ca

**Ensemble
soyons une
source d'agir !**



Le CBE est l'organisme responsable de la planification, de la concertation et de la conciliation des usages de l'eau ainsi qu'être le chef de file de la mise en œuvre de la gestion intégrée de l'eau à l'échelle son territoire d'intervention du 1585 km² constitué du bassin versant de la rivière Etchemin (1466 km²) et de bassins versants situés dans le secteur Est de Lévis (À la Scie, Rouge, Lallemand, Lecours, Ville-Guay).

Sa mission s'appuie sur trois (3) facteurs : la mobilisation de tous les usagers de l'eau sur le territoire du bassin versant, sur la coordination des actions ayant un impact sur l'eau et sur les écosystèmes qui y sont associés, de même que la participation de la population.

Ainsi, le CBE agit en tant que table de concertation auprès des usagers du bassin versant.

**Pour des
nouvelles
en direct...**

**Suivez nous
sur**

facebook

